

Année de la Formation/Domaine/Mention : M2 / DEG / Droit des affaires							Code Diplôme : ABMDAF1		Date approbation/présentation CFVU : 28/09/2023										
Parcours-type : Droit de la banque et des opérations patrimoniales - TTR							Code VDI : 156		N° de version dans l'accréditation : 2										
Parcours pédagogique (le cas échéant) : étudiants alternants							Code Etape : ABM2GI		Formation Continue										
Responsable de la Formation : Nathalie BARUCHEL, Gérard NGOUMTSA ANOU, Marielle PICQ, Stéphane ZINTY							Code VET : 210		Présentiel										
Intitulés Blocs de connaissances et de compétences (Fiche RNCP)	N° RNCP	Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES											
								1ère session				Session de seconde chance				NOMBRE D'HEURES			
								Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Coef. (2) ou %	CM	TD	CM/TD	TP
<b>SEMESTRE 4</b>																			
		<b>Unité 1 - Enseignements complémentaires</b>			O	3	3												
		Anglais de spécialité					3	E/O	100%		oui	100%					24		
		<b>UE 2 - Module de professionnalisation - conseiller patrimonial agence</b>			O	27	27												
		Enseignements dispensés par l'ESBanque					20										224		
		Rapport d'activité professionnelle avec soutenance					7	E/O	100%		oui	100%							
		<b>Bonification 1</b>			B		2												
		Langues					2												
		Sport					2												
		ETC du SET					2												
		<b>Bonification 2</b>			B		1												
		Engagement étudiant					1												
Total ECTS / Semestre							30	Total Nbre d'heures						248,00	0,00	0,00	0,00		
<b>Commentaires :</b>																			
Les enseignements dispensés par l'ESBanque sont évalués par une note globale attribuée par l'ESbanque, affectée d'un coefficient de 20																			
L'étudiant peut suivre, au titre de la bonification 1, un enseignement supplémentaire de langues ou de sport, ou un ETC du SET. Si les étudiants choisissent plusieurs matières, seule la meilleure note est prise en compte pour établir cette bonification 1. Les points obtenus au-dessus de la moyenne sont ajoutés, à titre de bonification au total général du semestre sans conséquences sur le nombre de crédits.																			
Une bonification "Engagement étudiant" est également proposée au semestre 1 et au semestre 2 (v. RDE).																			
Les bonifications sont facultatives et peuvent être cumulables : bonif 1 (hors engagement associatif et syndical) + bonif 2.																			
En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées.																			

Année de la Formation/Domaine/Mention : M2 / DEG / Droit des affaires							Code Diplôme : ABMDAF1		Date approbation/présentation CFVU : 28/09/2023											
Parcours-type : Droit de la banque et des opérations patrimoniales - TTR							Code VDI : 156		N° de version dans l'accréditation : 2											
Parcours pédagogique (le cas échéant) : étudiants non alternants choix 1							Code Etape : ABM2GI		Formation Initiale/Formation Continu											
Parcours pédagogique (le cas échéant) : étudiants non alternants choix 1							Code VET : 210		Présentiel											
Responsable de l'Année : Stéphane ZINTY																				
Intitulés Blocs de connaissances et de compétences (Fiche RNCP)	N° RNCP	Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (Le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES								NOMBRE D'HEURES				
								1ère session				Session de seconde chance				CM	TD	CM/TD	TP	
								Contrôle Continu (CC)	Coef. (1) ou %	Examen Terminal (ET)	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Coef. (2) ou %					
<b>SEMESTRE 4</b>																				
		<b>Unité 1 - Enseignements complémentaires</b>			O	15	15													
		Anglais de spécialité					3	E/O	100%			oui	100%			24				
		Exposé discussion					7			Oral	100%		Oral	100%						
		Séminaire de méthodologie à la recherche (I)	M2/JPP/JPP M2/DT DES AFFAIRES/SOCIAL M2/DT PRIVE/DT PERS. FAM. M2/DT NOTARIAL M2/DT DES AFFAIRES/DEJCA M2/PI													2				
		Séminaire de méthodologie à la recherche (II)	M2/DT DES AFFAIRES/DEJCA													4				
		Mémoire					5			E/O	100%									
		<b>UE 2 - Module de professionnalisation</b>			O	15	15													
		Stage (2 mois minimum)					15													
		Rapport de stage						E/O	100%											
		<b>Bonification 1</b>			B		2													
		Langues					2													
		Sport					2													
		ETC du SET					2													
		<b>Bonification 2</b>			B		1													
		Engagement étudiant					1													
							Total ECTS / Semestre	30								Total Nbre d'heures	30,00	0,00	0,00	0,00
<b>Commentaires :</b>																				
L'étudiant peut suivre, au titre de la bonification 1, un enseignement supplémentaire de langues ou de sport, ou un ETC du SET. Si les étudiants choisissent plusieurs matières, seule la meilleure note est prise en compte pour établir cette bonification 1. Les points obtenus au-dessus de la moyenne sont ajoutés, à titre de bonification au total général du semestre sans conséquences sur le nombre de crédits.																				
Une bonification "Engagement étudiant" est également proposée au semestre 1 et au semestre 2 (v. RDE). Les bonifications sont facultatives et peuvent être cumulables : bonif 1 (hors engagement associatif et syndical) + bonif 2.																				
En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées.																				

Année de la Formation/Domaine/Mention : M2 / DEG / Droit des affaires						Code Diplôme : ABMDAF1		Date approbation/présentation CFVU : 28/09/2023											
Parcours-type : Droit de la banque et des opérations patrimoniales - TTR						Code VDI : 156		N° de version dans l'accréditation : 2											
Parcours pédagogique (le cas échéant) : étudiants non alternants choix 2						Code Etape : ABM2GI		Formation Initiale/Formation Continu											
Responsable de la Formation : Nathalie BARUCHEL, Gérard NGOUMTSA ANOU, Marielle PICQ, Stéphane ZINTY						Code VET : 210		Présentiel											
Intitulés Blocs de connaissances et de compétences (Fiche RNCP)	N° RNCP	Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES								NOMBRE D'HEURES			
								1ère session				Session de seconde chance				CM	TD	CM/TD	TP
								Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Coef. (2) ou %				
<b>SEMESTRE 4</b>																			
Appui à la transformation en contexte professionnel	RNCP34127 BC04	<b>Unité 1 - Enseignements complémentaires</b>			O	15	15												
		Anglais de spécialité					3	E/O	100%			oui	100%		24				
		Exposé discussion					7				O	100%		O	100%				
		Séminaire de méthodologie à la recherche (I)	M2/JPP/JPP M2/DT DES AFFAIRES/SOCIAL M2/DT PRIVE/DT PERS. FAM. M2/DT NOTARIAL M2/DT DES AFFAIRES/DEJCA M2/PI												2				
		Séminaire de méthodologie à la recherche (II)	M2/DT DES AFFAIRES/DEJCA				5			E	100%			4					
		Stage (4semaines) et Rapport de stage																	
		<b>UE 2 - Module de recherche</b>			O	15	15												
		Mémoire					15	E/O	100%										
		<b>Bonification 1</b>			B		2												
		Langues					2												
		Sport					2												
		ETC du SET					2												
		<b>Bonification 2</b>			B		1												
		Engagement étudiant					1												
						Total ECTS / Semestre	30							Total Nbre d'heures	30,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Commentaires :</b>																			
L'étudiant peut suivre, au titre de la bonification 1, un enseignement supplémentaire de langues ou de sport, ou un ETC du SET. Si les étudiants choisissent plusieurs matières, seule la meilleure note est prise en compte pour établir cette bonification 1. Les points obtenus au-dessus de la moyenne sont ajoutés, à titre de bonification au total général du semestre sans conséquences sur le nombre de crédits.																			
Une bonification "Engagement étudiant" est également proposée au semestre 1 et au semestre 2 (v. RDE).																			
Les bonifications sont facultatives et peuvent être cumulables : bonif 1 (hors engagement associatif et syndical) + bonif 2.																			
En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées.																			

Intitulés Blocs de connaissances et de compétences (Fiche RNCP)		N° RNCP	Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES								NOMBRE D'HEURES							
									1ère session				Session de seconde chance											
									Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Coef. (2) ou %	CM	TD	CM/TD	TP				
<b>SEMESTRE 3</b>																								
			<b>Unité 1 - Droit des opérations bancaires</b>			O	9	8																
			Droit civil des opérations bancaires					6			Ecrit	100%			Ecrit	100%	30							
			Droit des marchés financiers														12							
			Régulation bancaire					2			Oral	100%			Oral	100%	12							
			Activité bancaire, éthique et droit pénal														12							
			<b>Unité 2 - Stratégies juridiques et fiscales de gestion du patrimoine</b>			O	6	7																
			Patrimoine et droit de la famille														18							
			Patrimoine et droit de l'entreprise					7			Ecrit	100%			Ecrit	100%	18							
			Gestion du patrimoine dans un environnement international														12							
			<b>Unité 3 - Gestion juridique des risques clients</b>			O	9	8																
			Prévention des risques					6			Ecrit	100%			Ecrit	100%	24							
			Gestion des situations d'insolvabilité					2	E/O	100%			oui	100%			24							
			Procédures de règlement des litiges														24							
			<b>Unité 4 - Outils de base de l'analyse financière et du diagnostic d'entreprise</b>			O	6	7																
			Analyse financière					4	E/O	100%			oui	100%			30							
			Approche bancaire du diagnostic d'entreprise					3	E/O	100%			oui	100%			24							
			<b>Bonification 1</b>			B		2																
			Langues					2																
			Sport					2																
			ETC du SET					2																
			<b>Bonification 2</b>			B		1																
			Engagement étudiant					1																
						Total ECTS / Semestre		30									Total Nbre d'heures				240,00	0,00	0,00	0,00
<b>Commentaire :</b>																								
L'étudiant peut suivre, au titre de la bonification 1, un enseignement supplémentaire de langues ou de sport, ou un ETC du SET. Si les étudiants choisissent plusieurs matières, seule la meilleure note est prise en compte pour établir cette bonification 1. Les points obtenus au-dessus de la moyenne sont ajoutés, à titre de bonification au total général du semestre sans conséquences sur le nombre de crédits.																								
Une bonification "Engagement étudiant" est également proposée au semestre 1 et au semestre 2 (v. RDE).																								
Les bonifications sont facultatives et peuvent être cumulables : bonif 1 (hors engagement associatif et syndical) + bonif 2.																								
En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées.																								